



Droit de Naître

Sommaire

Le Ministre de la Santé fait du meurtre des bébés une priorité
pages 1 et 2

Nouvelles du Fil de la Vie
page 3

Stop au lynchage des opposants à l'avortement
page 4

Le courrier des amis de *Droit de Naître*
page 4

10 800 pétitions délivrées au Président de la République
page 5

Pologne : le parlement doit discuter une proposition de loi d'initiative citoyenne interdisant l'avortement
page 6

Le Ministre de la Santé fait du meurtre des bébés une priorité !

Marisol Touraine mène actuellement une vaste campagne intitulée « IVG, mon corps, mon choix, mon droit ». Et ce alors que le recours à l'avortement fait pourtant plus de 220 000 victimes chaque année en France, soit l'équivalent d'une ville comme Bordeaux...

Hélas, ce n'est pas suffisant pour le Ministre. Sans honte, elle a déclaré à *Metronews* le 8 mars dernier que sa priorité « c'est d'abord la liberté des femmes (...) en favorisant l'accès à l'interruption volontaire de grossesse ». Tuer son enfant serait donc un acte libérateur selon Mme Touraine !

Pour atteindre ses objectifs le Ministre fait preuve d'un zèle immodéré :

1. Lancement d'un site internet officiel où l'on donne aux mineures tous les renseignements nécessaires pour réaliser un avortement sans en informer leurs parents.

2. Déclarations belliqueuses répétées contre les associations aidant les mères à garder leur enfant.

3. Mise en place d'un numéro vert pour les femmes enceintes confié au *Planning familial*, une association militante farouchement opposée au respect de la vie.

4. Mise à disposition sur le site internet gouvernemental d'un kit de campagne téléchargeable visant à promouvoir l'avortement.

Cette campagne – menée aux frais du contribuable ! – a été précédée d'une série de dispositions législatives à propos desquels *Droit de Naître* n'a pas manqué de tirer la sonnette d'alarme :

* extension du délit d'entrave à l'IVG par l'information depuis le 4 août 2014, puni de deux ans d'em-

(suite page 2)

© Digital Vision



(suite de la page 1)

« En deux ans, la ténacité des militants contre l'avortement a forcé les autorités à changer [de stratégie]. »
« Huffington Post », le 8 janvier 2016



prisonnement et de 30 000 euros d'amende.

* suppression de la notion de détresse nécessaire pour recourir à un avortement, votée en juillet 2014.

* suppression du délai de réflexion avant un avortement, voté lors de la Loi Santé de décembre 2015.

* revalorisation (sic) financière de l'acte pour les médecins qui le pratiquent et remboursement à 100 % de l'avortement depuis janvier 2016.

» Un site de propagande aux frais du contribuable

Une navigation rapide sur le site officiel du gouvernement permet de faire des découvertes inquiétantes...

Le message suivant est délivré aux jeunes filles mineures :

« Tu n'es pas obligée [pour avorter] de demander l'autorisation à tes parents, tu peux leur en parler si tu le souhaites, mais ça c'est toi qui décides. »

La seule alternative proposée aux mamans en situation de détresse est l'« l'IVG médicamenteuse » ou l'« l'IVG instrumentale » ! Aucune aide pour garder le bébé n'est offerte...

Tout au contraire ! On peut en effet lire ceci : « Méfiez-vous systématiquement des sites et numéros verts consacrant par exemple une grande part de leur contenu à la maternité. »

L'enfant à naître est méthodiquement ignoré, le site utilise le recours aux euphémismes suivants pour le qualifier : « contenus de l'utérus » et même « débris » !

La souffrance psychologique qui suit un avortement, démontrée par de nombreuses études scientifiques, est carrément niée : « Il n'y a pas de syndrome post-traumatique. »

» L'affolement du gouvernement

En réalité, si Mme Touraine fait preuve d'un tel fanatisme pro-avortement c'est parce qu'elle perçoit que de plus en plus de jeunes sont écœurés par l'avortement, en France mais aussi dans toute l'Europe.

La campagne « IVG, mon corps, mon choix, mon droit » est révélatrice de l'affolement de la vieille garde féministe pro-avortement qui détient les ministères mais perd l'opinion.

Le site d'actualité *Huffington Post* a reconnu le 8 janvier 2016 que Mme Touraine et ses amis ont été déstabilisés par les sites qui proposent des alternatives à l'avortement, notamment IVG.net : « En deux ans, la ténacité des militants contre l'avortement a forcé les autorités à changer [de stratégie]. »

Grâce à l'engagement de ceux qui se consacrent corps et âmes à sauver des bébés, le Ministre a été contraint de sortir son chéquier et de lancer des appels à la mobilisation depuis son compte *Twitter*, se livrant à une véritable bataille du référencement sur Google.

Le 7 janvier 2016, elle *twittait* ceci : « Merci à toutes et tous, mobilisés pour que le site officiel IVG redevienne n° 1 ! Pour donner 1 coup de pouce cliquez sur <http://IVG.gouv.fr> »

Le lobby pro-avortement est donc plus faible qu'on ne le redoute C'est pour le faire reculer que *Droit de Naître* va lancer prochainement une grande mobilisation exigeant du Ministre de la Santé le retrait immédiat de la campagne « IVG, mon corps, mon choix, mon droit ». ■



D.R.

 **N° Vert 0 800 880 521**

Nouvelles du Fil de la vie

Lettre d'une mère qui, grâce à vos dons, a reçu de l'aide pour pouvoir continuer sa grossesse après avoir été abandonnée par le père du bébé, parti avec tous les meubles ménagers :



Bonjour

Oui je me suis remeublée grâce à vous, et je vous en remercie infiniment.

Il me reste encore de l'électroménager à acheter, comme une machine à laver et un four, par exemple, ainsi que quelques meubles et des affaires pour bébé, comme le lit (mais j'ai un couffin), le parc, la poussette le transat et quelques autres petites choses...

Mais ma situation actuelle est bien meilleure que lorsque je vous ai contacté et c'est grâce à vous, je ne vous en remercierai jamais assez, car à ce moment-là je n'avais vraiment plus rien.

Oui bébé est en pleine forme, elle a déjà de belles joues, on voit bien sa petite bouille sur l'échographie.

J'ai décidé de l'appeler (...).

Je fais de l'haptonomie en préparation de mon accouchement. Elle est très réactive, ce sera une petite fille bien éveillée, à mon avis.

Merci encore de me permettre de prendre cette naissance du bon côté et de pouvoir donc vivre cette étape de ma vie dans le bonheur qu'elle mérite.

Je vous souhaite une très bonne journée et vous remercie encore pour ce que vous faites pour moi.

Cordialement,

M.M.



D.R.

Le courrier des amis de
Droit de Naître



✓ « Le supposé “droit à l’avortement” autorise la pire des violences, celle d’exterminer un être humain sans défense dans son état le plus faible. Pas de voix pour crier. Pas de gros bras pour se défendre, rien qui ne lui permette de fuir, la lâcheté de ceux qui le condamne. La violence est dans la loi qui autorise l’avortement. Pourquoi s’étonner des autres violences commises dans la société ? Les hommes peuvent-ils être heureux dans une société qui fait des lois protégeant la violence extrême ? » *M. J.-M.E. de Lhez (65)*

✓ « L’avortement présenté comme une complaisante facilité pour éluder ses responsabilités n’est rien d’autre qu’un assassinat in utero. Ceux qui sont informés savent qui est à l’origine de ces abominables dispositions. Ce sont les mêmes forces qui présidaient à l’élaboration funeste de l’idéologie eugéniste du IIIe Reich. » *M. M.J. de Gaillard (74)*

✓ « L’avortement, je pense, est un marché financier énorme dans le monde. D’un côté, on dé-rembourse les soins des vrais malades, et de l’autre, on rembourse l’avortement. Le slogan suivant m’indispose : “Mon corps m’appartient”. Cela est insupportable, car la vie des enfants ne nous appartient pas. » *M. A.F. de Lunéville (54)*

✓ « Vous avez raison de réagir car l’avortement devient insupportable. Trop, c’est trop de ce massacre d’innocents dans le sein de leur mère, des milliers et des milliers dans le monde entier. D’autres solutions pourraient être trouvées. Par exemple, l’adoption de ces enfants par des familles qui bien souvent s’adressent dans certains pays, si toutefois la jeune maman ne peut garder son bébé. Beaucoup de personnes ignorent comment se pratique l’avortement. Si cela était possible, il faudrait réaliser une émission sur une chaîne de télévision sur l’IVG. C’est un véritable génocide de faire mourir ces innocents dans le sein de leur mère. » *M. P.P. de Donzenac (19)*



Les adhérents de *Droit de Naître* sommement Manuel Valls de recadrer sa majorité !

STOP
au lynchage
des opposants à
l’avortement !

Le jeudi 21 juillet, *Droit de Naître* a remis au Premier ministre, Manuel Valls, une dizaine de milliers de pétitions afin de le sommer de faire cesser le lynchage dont sont victimes les défenseurs de la vie de la part de sa majorité.

Après la condamnation judiciaire du docteur Dor et l’extension du délit d’entrave à l’IVG votée par l’Assemblée nationale en décembre 2015, c’est Mgr Aillet, évêque de Bayonne, qui a été pris pour cible par le gouvernement pour avoir osé dénoncer la cruelle réalité de l’avortement.

Trop, c’est trop ! Nul ne devrait être insulté, menacé et encore moins écroué pour prêter sa voix aux enfants à naître, dont plus de 220 000 sont supprimés chaque année en France.

Manuel Valls ferait bien de le comprendre à quelques mois d’une tempête électorale qui pourrait faire sombrer définitivement le rafiot socialiste.

10 800 pétitions délivrées au Président de la République !

Le mercredi 3 août 2016, *Droit de Naître* a délivré au Président Hollande plus de 10 800 pétitions exigeant un changement radical de sa politique sur l'avortement alors que la fin du quinquennat approche.

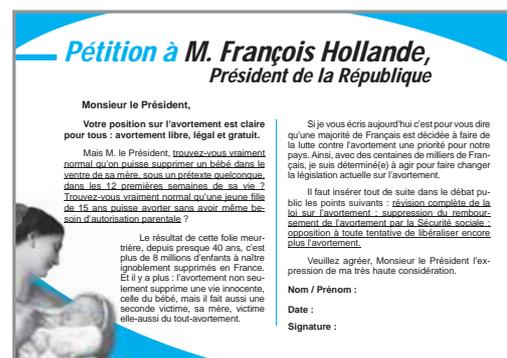
Les sympathisants de *Droit de Naître* ont interpellé le chef de l'Etat par leurs courriers : « Trouvez-vous normal qu'on puisse supprimer un bébé dans le ventre de sa mère sous un prétexte quelconque dans les 12 premières semaines de sa vie ? Trouvez-vous vraiment normal qu'une jeune fille de 15 ans puisse avorter sans avoir même besoin d'autorisation parentale ? »

La progression du nombre d'avortements sous la présidence Hollande demeurera une tâche

noire mais il n'est jamais trop tard pour bien faire...

Aussi les signataires de la pétition ont demandé au Président de la République de faire insérer tout de suite dans le débat public les points suivants : révision complète de la loi sur l'avortement ; suppression du remboursement de l'avortement par la Sécurité sociale ; opposition à toute tentative de libéraliser encore plus l'avortement.

Si malgré tout M. Hollande ne tient pas compte de cette demande et persiste dans la politique mortifère que lui et son gouvernement conduisent jusqu'à présent, il est certain que l'actuel locataire de l'Élysée ajoutera un nouveau motif à la colère des Français au point de rendre définitivement illusoire pour lui l'hypothèse même d'un second mandat.



Ci-dessous, la réponse du Chef de l'État.

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Modesto FERNANDEZ
Président de l'association « Droit de Naître »
39 AVENUE PASTEUR
92400 COURBEVOIE

Paris, le 10 AOÛT 2016

Monsieur le Président,

Le Chef de l'État a bien reçu la correspondance relative à la démarche pétitionnaire initiée par votre association.

Il m'a été confié le soin de vous en accuser réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Isabelle SIMA
Isabelle SIMA





POLOGNE : Le parlement doit discuter une proposition de loi d'initiative citoyenne interdisant l'avortement



« Les Nouvelles de Droit de Naître »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Édité par *Droit de Naître*, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.
N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521 – Fax : 01 47 68 84 79

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798

La constitution polonaise permet aux citoyens de faire des propositions de loi et oblige le Parlement à les discuter si l'initiative recueille un certain nombre d'adhésions.

Les dernières élections parlementaires ayant fait sortir de l'enceinte du Parlement tous les représentants des partis de gauche et donné une confortable majorité à la droite, quatre juristes et un expert en bioéthique de l'institut *Ordo Iuris*, en lien avec des organisations pro-vie et pro-famille, ont rédigé à Varsovie un projet de loi pour supprimer les trois exceptions du Code pénal polonais qui permettent encore l'avortement : viol, malformation grave du fœtus, danger pour la vie ou la santé de la mère.

Pour éviter aussi les avortements clandestins, par la distribution en sous-main de la pilule abortive RU486, le projet de loi rétablit le dispositif qui pénalise la femme qui a recours à l'avortement, seul moyen juridique pour remonter jusqu'aux fournisseurs et les condamner, tout en laissant au juge une large marge pour atténuer

la peine de la femme au vu des circonstances atténuantes.

Des centaines de militants sont allés dans les rues récolter les signatures, d'autres étant sollicitées par des courriers de la *Fondation Père Piotr Skarga*. Près d'un demi-million de Polonais ont soutenu l'initiative et les signatures ont été déposées au Parlement le 5 juillet par des militants portant des t-shirts avec le dessin d'un enfant à naître disant « Sauvez-moi ! ».

Le Parlement doit impérativement commencer la discussion sur la proposition de loi d'initiative citoyenne avant le 5 octobre.

L'institut de sondage polonais *CBOS* a annoncé en juillet que 64% des électeurs du *Parti Droit et Justice*, qui dispose de la majorité dans le Parlement, soutiennent le projet de loi.

« Nous voulons que la Pologne rejoigne le groupe des deux-tiers des pays du monde qui protège l'enfant à naître mieux que nous », a déclaré Jerzy Kwasniewski, avocat, directeur d'*Ordo Iuris* et co-auteur du projet de loi. ■